

Compte rendu du conseil municipal du jeudi 11 AVRIL 2019 à 19h30

Etaients présents : A BOUTHEMY maire, M BOUVIER, F BUSSON M DELAHAIE B DELALANDE, F GEFFRAULT, R BARON, J DROUILLE, A GENOUEL, S NIEZ

Etaients absents : Y MARTIN, S JEULAND, P GRANDGIRARD,

Secrétaire de séance : Meddy DELAHAIE

Date de la convocation : 6 avril 2019

Date d'affichage du compte rendu : 25 avril 2019

1. APPROBATION DU DERNIER COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire revient sur le compte rendu du précédent conseil municipal et demande s'il y a des questions. Angélique GENOUEL demande à Mr le Maire l'état d'avancement de l'étude environnementale nécessaire à la révision du PLU. Mr le Maire précise qu'elle sera présentée lors du Conseil Municipal du mois de Juin 2019. Sophie Niez demande pour quelles raisons l'inventaire des haies communales à tailler présenté au précédent Conseil Municipal a été modifié. Mr le MAIRE précise que l'allée des Tilleuls a été ajoutée à cette liste, car après investigations sur le terrain à la demande de certains propriétaires, il apparaît qu'elles ont été plantées sur le terrain communal. A l'issue de ses remarques, le compte rendu est approuvé.

2 FINANCES

Affectations des résultats 2018

Budget principal

Après lecture et approbation du Compte Administratif 2018/ :

Le résultat de clôture est de:

138 492.39 euros en déficit d'investissement

117 562.79 euros en excédent de fonctionnement

Vu ceci, le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de la façon suivante au budget 2019 :

- o une somme de **117 562.79 euros** au compte 1068 de la section d'investissement
- o une somme **138 492.39 euros** au compte 001 de la section d'investissement

Budget assainissement

Après lecture et approbation du Compte Administratif 2018 du budget assainissement:

Le résultat de clôture est de:

82 922.48 euros en excédent d'investissement

9 333.47 euros en déficit de fonctionnement

Vu ceci, le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de la façon suivante au budget 2019:

- o une somme de 82 922.48 **euros** au compte 001 de la section d'investissement
- o une somme de 9 333.47 **euros** au compte 002 de la section de fonctionnement en déficit de fonctionnement reporté

Budget Les Vallons

Après lecture et approbation du Compte Administratif 2018 du budget:

Le résultat de clôture est de:

215 538.47 euros en excédent de fonctionnement

91 728.25 euros en excédent d'investissement

Vu ceci, le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de la façon suivante au budget 2019:

- o une somme de 215 538.47 **euros** au compte 002 de la section de fonctionnement en excédent de fonctionnement reporté
- o une somme de 91 728.25 **euros** au compte 001 de la section d'investissement en excédent d'investissement reporté

Budget Zone d'Activités

Après lecture et approbation du Compte Administratif 2018 du budget:

Le résultat de clôture est de:

126 116.52 euros en déficit de fonctionnement

Vu ceci, le Conseil Municipal décide de l'affectation des résultats de fonctionnement de la façon suivante au budget 2019:

- o une somme de 126 116.62 **euros** au compte 002 de la section de fonctionnement en déficit de fonctionnement reporté

Vote des budgets

Mr le Maire présente le budget général de la commune

		DEPENSES de fonctionnement	Réalisé 2018	VOTE 2019
Budget général	011	Charges à caractère général	143 4 1,56	156 137,38
		60 achats	61 767,03	62 500,00
		61 Services extérieurs	59 672,93	76 237,38
		62 Autres services extérieurs	19 167,6	14 400,00
		63 Impôts, taxes, versements assimilés	2814	3 000,00
	012	Charges de personnel	188 277,94	178 570,00
		62 Autres services extérieurs	36 617,85	10 000,00
		63 Impôts, taxes, versements assimilés	6 845,93	4 270,00
		64 Charges de personnel	145 814,16	164 300,00
	014	Atténuations de produits		150,00
		65 Autres charges de gestion courante	148 393,65	311 924,62
		66 Charges financières	11 410,62	11 215,00
		67 Charges exceptionnelles		105,00
		68 Provisions semi-budgétaires		
		Total des dépenses réelles	491 503,77	658 102,00
		Total des dépenses d'ordre	50 567,36	83 855,00
		Total des dépenses de fonctionnement	542 071,13	741 957,00

	RECETTES de fonctionnement	Réalisé 2018	VOTE 2019
70	Produits des services	13 379,52	11 408,00
73	Impôts et taxes	466 952,00	476 114,00
74	Dotations, subventions et participations	92 805,89	86 330,00
75	Autres produits de gestion courante	30 719,99	163 005,00
77	Produits exceptionnels	32 217,27	100,00
013	Atténuation de charges	23 559,25	5 000,00
002	Excédent de fonctionnement reporté		
	Total des recettes réelles	659 633,92	741 957,00
	Total des recettes de fonctionnement	659 633,92	741 957,00

	DEPENSES d'investissement	Réalisé 2018	Voté 2019
001	Déficit reporté	327 249,66	138 492,39
16	emprunt	61 751,35	40 289,44
21 et 23	Achats et travaux	276 578,60	527 640,22
	Total des dépenses	673 299,61	706 422,05

	RECETTES d'investissement	Réalisé 2018	Voté 2019
001	Excédent d'investissement reporté		
10	Dotations et fonds divers	189 229,99	163 340,79
16	emprunt	366,00	345 226,26
28	amortissements	50 567,36	83 855,00
	subventions	31 519,50	114 000,00
	Total des recettes réelles	263 124,37	114 000,00
	Total des recettes d'ordre	50 567,36	83 855,00
	Total des recettes	537 807,22	706 422,05

Le budget général s'élève à 741 957.00 € en fonctionnement et à 706 422.05 € en investissement.

Budget assainissement :

	DEPENSES d'exploitation	Réalisé 2018	Voté 2019
002	Déficit de fonctionnement reporté	138 05,31	9 333,47
60	achats	2 815,31	3 000,00
61	Services extérieurs	20 919,98	15 000,00
62	Autres services extérieurs	971,30	2 718,00
66	Charges financières	6 936,91	7 332,59
67	Charges exceptionnelles		5,00
042	Dépenses d'ordre	36 642,00	36 746,00
	Total des dépenses réelles	46 448,81	37 389,06
	Total des dépenses d'ordre		
	Total des dépenses d'exploitation	83 090,81	74 135,06

	RECETTES D'exploitation	Réalisé 2018	Vote 2019
70	Produits des services	63 551,08	57 216,06
74	Dotations, subventions et participations		6 708,00
75	Autres produits de gestion courante	0,26	5,00
	Total des recettes réelles	63 551,034	63 929,06
042	Opérations d'ordre	10 206,00	10 206,00
	Total des recettes d'exploitation	73 757,34	74 135,06

	DEPENSES d'investissement	Réalisé 2018	Voté 2019
16	Remboursement d'emprunt	15 876,37	16 353,00
23	Immobilisation en cours		
	Construction de la station		93 109,48
042	Dépenses d'ordre	10 206,00	10 206,00
	Total des dépenses réelles	15 876,37	
	Total des dépenses d'ordre	10 206,00	
	Total des dépenses investissement	26 082,37	119 668,48

	RECETTES d'investissement	Réalisé 2018	Voté 2019
002	Excédent d'investissement reporté	72 362,85	82 922,48
	Total des recettes réelles		
042	Opérations d'ordre	36 642,00	36 746,00
	Total des recettes d'investissement	109 004,85	119 668,48

Budget Les Vallons

	DEPENSES de fonctionnement	Réalisé 2018	Voté 2019
60	Études et travaux	23 940,33	95 787,47
62	Frais bancaires		
65	Autre charge courante	0,55	130 005,00
66	Rembours intérêts	1 271,04	428,00
042	Dépenses d'ordre(stocks de terrains)		
	Total des dépenses réelles	25 211,92	226 220,47
	Total des dépenses d'ordre	16 819,83	
	Total des dépenses d'exploitation	42 031,75	226 220,47

	RECETTES de fonctionnement	Réalisé 2018	Voté 2019
70	Vente de terrain	27 435,00	
74	Dotations, subventions et participations		10 682,00
75	Autres produits de gestion courante		
002	Excédent de fonctionnement reporté	230 135,22	215 538,47
	Total des recettes réelles	257 570,22	226 220,47
042	Opérations d'ordre (stocks de terrains)		
	Total des recettes d'exploitation	257 570,22	226 220,47

	DEPENSES d'investissement	Réalisé 2018	Voté 2019
001	Déficit d'investissement reporté		
16	Rembours emprunt	208 271,75	33 199,00
042	Dépenses d'ordre (stocks de terrains)		
	Total des dépenses investissement	208 271,75	33 199,00

	RECETTES d'investissement	Réalisé 2018	Voté 2019
001	Excédent d'investissement reporté	283 180,17	91 728,25
16	emprunt		
042	Opérations d'ordre (stocks de terrains)	16 819,83	
	Total des recettes d'investissement	300 000,00	91 728,25

A affiner avec
le trésorier

Budget Zone d'Activités des lavandières

	DEPENSES de fonctionnement	Réalisé 2018	Voté 2019
60	Études et travaux	7 326,18	
65	Charges de gestion courante	61 067,77	
002	<u>Deficit reporté</u>		126 116,62
	Total des dépenses réelles	68 393,95	
	Total des dépenses d'ordre	229 039,37	
	Total des dépenses d'exploitation	297 433,32	126 116,62

	RECETTES de fonctionnement	Réalisé 2018	Voté 2019
70	Produits des services	122 491,80	
74	Dotations, subventions et participations	11 767,50	
75	Autres produits de gestion courante	0,41	126 116,62
002	Excédent de fonctionnement reporté	37 057,19	
	Total des recettes réelles	171 316,7	126 116,62
042	Opérations d'ordre (stocks de terrains)		
	Total des recettes d'exploitation	171 316,70	126 116,62

La zone d'activités a été vendue à Vitré Communauté qui a la compétence exclusive du développement économique depuis le 1^{er} janvier 2017.

Le budget sera clôturé cette année et le déficit sera absorbé par le budget général.

L'ensemble des budgets est adopté à l'unanimité (10 voix).

Le Maire interroge sur d'éventuelles questions. Aucune remarque n'est formulée, le budget primitif est adopté à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition 2019

COMMUNE : 087 CORNILLE
 ARRONDISSEMENT : 35 RENNES
 TRESORERIE SPL : TRES VITRE



N° 1259 COM (1)

TAUX
FDL
 2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019					
I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS					
	Bases d'imposition effectives 2018 1	Taux d'imposition communaux de 2018 2	Taux d'imposition plafonnés 2019 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 4	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) 5
Taxe d'habitation.....	614 831	13,79	>>>	646 300	89 125
Taxe foncière (bâti).....	1 042 590	14,24	>>>	1 076 000	153 222
Taxe foncière (non bâti).....	76 319	31,95	>>>	77 300	24 697
CFE.....			>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ①			>>>		
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ②			>>>		
				Total :	267 044

Le montant des recettes s'élève à 267 044.00 €.

Le maire propose de reconduire pour 2019 les taux sur les bases de 2018.

Cette décision est adoptée à l'unanimité des 10 présents.

Le Conseil Municipal, après délibération, vote les taux d'imposition applicables en 2019 comme suit :

Le Conseil Municipal procède au vote sur les taux d'imposition 2019 :

Présents : 10

Votants 10

Pour le maintien des taux : 10

Pour une augmentation : 0

Abstention : 0

Taxe d'habitation : **13.79** %

Taxe foncière sur les propriétés bâties : **14.24** %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **31.95**%

Participation du budget assainissement aux dépenses de personnel

Le Conseil municipal délibère favorablement à l'unanimité des présents, sur le chiffrage présenté reprenant le temps d'activité annuel des agents communaux sur la station d'épuration estimé à 72 heures pour un montant évalué à 1 708€. Ce chiffrage servira de base d'exonération lorsque notre STEP sera gérée par les nouvelles compétences intercommunales.

Attribution des subventions aux associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents, **approuve** les montants ci-dessous proposés par M. le Maire

<u>BENEFICIAIRES</u>	<i>2019</i>
Espérance Cornillé	2150.00
Amicale Paletiste	300.00
Prisonniers CATM	200.00
Club de la gaieté	600.00
Les restos du cœur	105.00
Eaux et rivières de Bretagne	50.00
MAISON FAMILIALE ST GREGOIRE	35.00
ECOLE NOTRE DAME DE LOURDES ETRELLES 2 élèves de primaire	750.00
JUDO VITREEN 2 élèves	50.00
Compagnie AZNOR-« THEATRE AU VILLAGE »	2000.00
MFR FOUGERESV 2 élève	70.00
Ch des métiers 22 1 élève	35.00
Lycée st Aubin du Cormier 1 élève	35.00
L'outil en main Chateaubourg 1 enfant	30.00
DOJO DOMAGNE 1 enfant	35.00
Les lames et vilaine	150.00

AIAJ	12 940.00
Ecole de Cornillé	27 063.00
Sortie et voyage scolaire : 1730.00	
Garderie : 3 000.00	
Cantine : 22 333.00	

Emprunts pour travaux de la rue de la Fontaine.

Mr le Maire présente la seule proposition reçue de la consultation et venant du Crédit Agricole pour un montant emprunté de 100 000 € sur 15 ans à un taux de 1,64%. Françoise BUSSON précise qu'aux vues des dépenses déjà engagées et en comptant celles à venir, qu'il serait préférable de partir sur une enveloppe de 200 000€ afin de ne pas grever de manière trop importante le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents,

Décide d'autoriser Mr le Maire à poursuivre ses démarches sur cette nouvelle enveloppe via de nouveaux organismes prêteurs afin d'effectuer une nouvelle étude comparative.

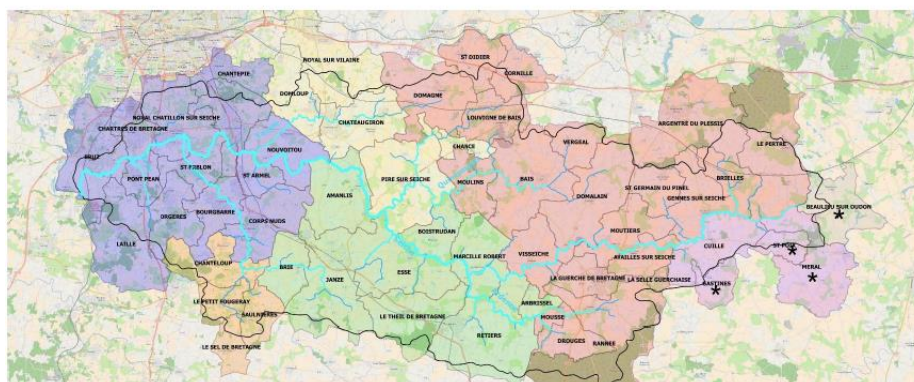
Précise que Mr le Maire devra présenter les conclusions de cette nouvelle étude comparative à la commission finances.

Donne pouvoir à la commission finance et à Mr le Maire pour choisir ensemble ce nouveau financement.

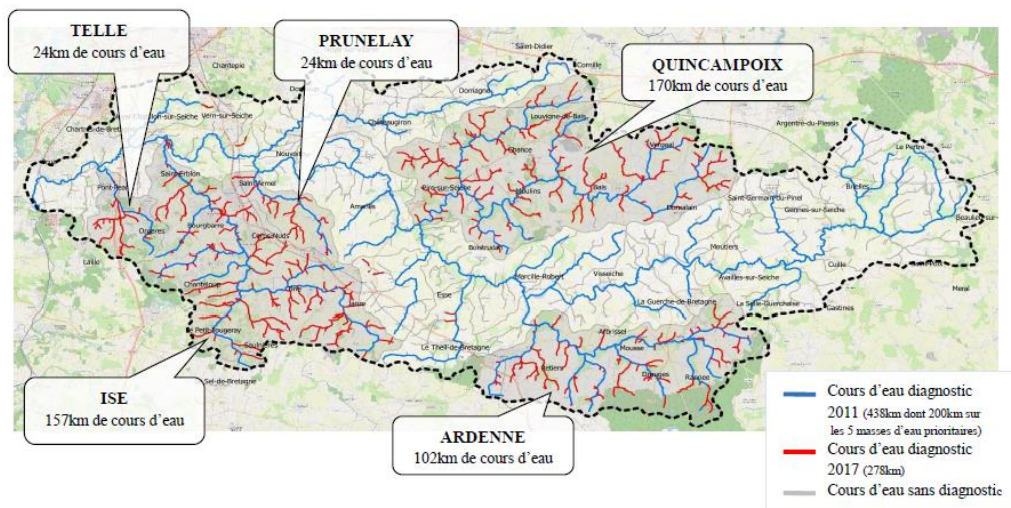
QUESTIONS DIVERSES.

- Fernand GEFFRAULT présente l'enquête publique qui est en cours, il donne lecture du rapport du syndicat de bassin versant de la Seiche sur le volet milieux aquatiques et travaux de réhabilitation des cours d'eau prévus entre 2019 et 2024 et particulièrement sur le périmètre de la commune soumis à enquête publique.

Le Syndicat du Bassin Versant de la Seiche œuvre pour la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



CA Rennes Métropole
 Bretagne Porte de Loire Communauté
 CC du Pays de Loiron
 Vitre Communauté
 CC du Pays de Châteaugiron
 CC du Pays de Craon
 CC du Pays de la Roche aux Fées
 Bassin Versant de la Seiche
 * Adhésion prochaine pour les compétences facultatives



➤ Travaux de voirie 2019.

Le conseil municipal donne un avis favorable au devis de la société BEAUMONT TP pour la réalisation du point à temps automatique, du balayage et de la signalisation sur 2019 pour un montant 9660€ ttc.

➤ Françoise BUSSON interroge Mr le Maire sur le fait que les agents communaux ont taillé des branches sur des abords de terrains privés afin de faciliter le passage de la fibre optique. Mr le Maire le justifie en précisant que le déploiement de la fibre optique en aérien sur la commune de Cornillé a pris beaucoup de retard et qu'il était urgent de poursuivre son développement. Afin de faciliter la poursuite du projet dans de meilleures conditions pour notre prestataire et surtout afin de pouvoir offrir au plus grand nombre cette qualité de réseau, il est demandé à MR le MAIRE de voir sous quelle forme juridique une refacturation des éventuels frais d'élagage pourrait être possible aux propriétaires déjà avertis et récalcitrants à la taille de leurs arbres pouvant se trouver sur le passage de la fibre optique.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée à 19h30 le Jeudi 23 Mai 2019.

La séance est levée à 21h15.